



La tonte de notre pelouse par un artisan

Par Georgia

Mesdames, Messieurs, un artisan a tondu notre pelouse, le 28 mai 2025. Nous l'avons réglé, par chèque, le jour même. Nous sommes le 1er novembre 2025 et nous attendons toujours sa facture. Nous connaissons cet artisan. Il a déjà effectué des travaux à notre domicile, précédemment. Dans l'attente de votre réponse et vous en remerciant par avance, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Par TUT03

Bonjour

lui avez vous demandé la facture ? que vous répond il ?

pourquoi avoir payé le jour même, sans présentation de facture ?

aviez vous demandé un devis et l'avez vous approuvé ?

Par Georgia

Bonjour, nous lui avons demandé sa facture, après l'avoir réglé par chèque. A ce jour, nous n'avons toujours pas de réponse. Nous connaissons cet artisan. Il a déjà effectué des travaux à notre domicile, précédemment. C'est le constructeur de notre maison qui nous l'a conseillé. Mais, il ne nous a pas fait de devis. C'est ça, la confiance. Et, nous avons payé, sans présentation de facture. Et, il est bien artisan. Je peux vous donner ses coordonnées.

Par yapasdequoi

Bonjour,

A l'avenir, ne payez pas sans présentation de la facture.

Vous pouvez l'informer que vous ne ferez plus appel à ses services sans qu'il fournisse cette facture manquante.

Par Georgia

Bonjour, oui. C'est terminé. En effet, nous ne ferons plus jamais appel à ses services. Nous l'informerons par SMS et par courrier. Sa publicité est faite. Le bouche à oreille fonctionne toujours bien.

Par yapasdequoi

Prenez aussi conscience de votre propre négligence avant de tout mettre sur le dos de cet artisan. Payer sans facture vous expose à ce type de difficulté.

D'autre part avez-vous un préjudice ? D'être vexé n'est pas un préjudice.

Par janus2

Bonjour,

Lorsque le client est un particulier, l'obligation de facturation va dépendre du montant de la prestation de services. L'établissement d'une facture est obligatoire lorsque le montant dépasse 25 euros TTC. En dessous de ce seuil, la facture sera tout de même obligatoire en cas de demande du client.

[url=https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/artisan-independant-vos-obligations-en-matiere-de-facturation/]https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/artisan-independant-vos-obligations-en-matiere-de-facturation/[/url]

Par CLipper

Bonjour ,

Je ne pense pas que Georgia soit vexée.

Je crois qu'elle veut ne pas être " accusée " d'avoir embauché au Black cet artisan alors qu'elle lui demande une facture acquittée et que l'artisan ne la lui fournit pas.

Le voilà peut être le préjudice et cela risque de coûter cher à tous les personnes impliquées dans l'affaire, même celles contraintes, forcées !

Ce n'est que mon avis bien sûr !

AJOUT 2ème avis: c'est magnifique la façon de certains intervenants sur ce forum de lire à l'envers la situation exposée par l'auteur de la question

Par jodelariege

Bonjour

Le fait d'avoir payé par chèque laisse une trace (talon du chèque ,relevé de compte. .pour ma part je fais en plus une photocopie du chèque. .)donc il n'y a pas volonté ici de faire "au Black".. .et quand vous payez au Black c'est en espèce et sans facture :ce n'est pas le cas ici

Et beaucoup d'entreprises connues du coin,de mon coin,font venir un employé et envoient la facture plus tard.

Par Georgia

Je viens d'envoyer un SMS à cet artisan. Il nous envoie sa facture la semaine prochaine. Je lui ai aussi dit que quels que soient les travaux demandés, qu'il nous fasse un devis, la prochaine fois. Il n'y a pas de préjudice. Je ne me sens pas "vexée". Et, il n'a pas jamais travaillé au noir. Nous le connaissons. Il a déjà effectué des travaux chez nous. Donc, la prochaine fois, il y aura un devis et une facture.

En effet, je ne veux pas être "accusée" d'avoir embauché au noir cet artisan.

Par CLipper

Bonjour Jodelariege,

Bien sûr que Géorgia pourrait se défendre

" plus tard" la tonte et le paiement date de MAI 2025, tout de même et nous sommes comme le fait remarquer le 1er novembre aujourd'hui.

Bonne Toussaint ensoleillée

Par CLipper

Georgia, tout est bien qui finit bien.

(c'est toujours " fatigant" de devoir rappeler à son interlocuteur ses obligations ..)

Par Georgia

En effet, c'est fatigant. Pour différentes raisons qui n'ont rien à voir avec cet artisan.

Par yapasdequoi

Pour vous faciliter cette gestion de votre espace vert, vous pouvez signer un contrat d'entretien qui inclut plusieurs passages annuels et payer par échéance mensuelle.

La tranquillité a parfois un coût un peu plus élevé mais moins de tracasseries.

Par Georgia

Signer un contrat d'entretien avec quelle entreprise ? Pouvez-vous m'en dire plus ?

Par yapasdequoi

Cherchez les différents paysagistes autour de vous.
Le bouche à oreille est utile.
Renseignez vous auprès de vos voisins.
Demandez à la mairie.

Par CLipper

Bonjour Georgia,

Vous pouvez peut être* faire appel à une association qui emploie des personnes en insertion pro. Elles n'ont pas ' le droit' par exemple d'élaguer les arbres mais pour entretien tonte pelouse sont des travaux/ tâches dans leurs compétences.

[[[cf impotspointgouv

jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
les travaux de petit bricolage dits « homme toutes mains »,

]]]

L'asso facture et vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôts*

je mets peut être crédit impôts car je ne sais pas si ça n'a pas été sucré cette année ! !

Bon dimanche

Par LaChaumerande

Bonjour

Le lien direct pour le crédit d'impôt
[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F20706>]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F20706[url]

Comme l'a indiqué @yapadequoi : le bouche à oreilles, la mairie (CCAS qui peut fournir une liste de prestataires pour les aides à domicile) ou demander à votre moteur de recherche favori jardinage service à la personne

je ne sais pas si ça n'a pas été sucré cette année : aux dernières nouvelles, c'est maintenu.

Par CLipper

Je parlais supprimer cette année pour l'année prochaine.
Peuvent pas supprimer rétroactivement

Par LaChaumerande

CLipper, c'est maintenu au PLF 2026.

Par CLipper

C'est une bonne nouvelle alors

Par Georgia

Bonjour, je préfère téléphoner à la mairie. J'ai eu des nouvelles de notre artisan. Il nous doit nous envoyer sa facture.

Par LaChaumerande

je préfère téléphoner à la mairie

Téléphonez directement au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui vous donnera une liste d'associations ou d'entreprises agréées.

La mairie n'a pas le droit de vous conseiller quelqu'un en particulier, ce serait un délit de favoritisme.

Par Georgia

Bonsoir,

Pour l'instant, je n'ai pas reçu sa facture. Comme c'était convenu. Il me l'a écrit dans son SMS.

Par yapasdequoi

Vous pouvez lui envoyer une mise en demeure par courrier RAR.

Par Georgia

Non. Pas de mise en demeure avec LR avec AR. J'attends. Comme convenu, dans son SMS. Nous sommes le 7 novembre 2025.

Tout ça pour une simple facture.

Par yapasdequoi

Merci pour la date. Vous faites ce que vous voulez.

Par LaChaumerande

J'en reviens à la question que je me pose depuis le début : pourquoi avez-vous besoin de cette facture ? Si votre artisan n'est pas agréé pour les services à domicile, elle ne sert à rien.

Par Bazille

Georgia

Déjà qui vous accuse, quel est le préjudice, un peu d'indulgence.

Les artisans sont de très bons manuels, entre les devis, les factures, les papiers administratifs, il y a beaucoup de paperasserie à faire, c'est souvent par manque de temps, par le manque de rapidité dans cette paperasserie, qu'ils tardent souvent à faire les factures.

Quand on paye par chèque, quand la personne est véritablement artisan, ce n'est pas bien grave, personne ne vous accusera de quoi que ce soit.